

Assemblée communale du 12 décembre 2012**PROCES-VERBAL**

- Présidence :** Pascal Lauber
- Présents :** 27 citoyennes et citoyens
- Scrutateurs :** M. Jérôme Schneuwly
M. Michaël Frossard

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47 du 23 novembre 2012
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 43

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 10 octobre 2012** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 43; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Budget 2013**
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. **Modification des statuts de l'association intercommunale du bassin de la Sionge (AIS). Augmentation de la limite de l'endettement.**
4. **Divers**

**Tractandum 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du
10 octobre 2012**

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 43 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 10 OCTOBRE 2012**

OUI A L'UNANIMITE

Tractandum 2 : Budget 2013

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

La lecture du budget 2013 est donnée par Daniel Marchina, boursier ; simultanément les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort 1 question :

790.352 Association du sentier lac de la Gruyère Fr. 7'000.00

1. **Dominique Pugin** : qui paie l'entretien du sentier du lac ?

Pascal Lauber : en ce qui concerne l'entretien courant ce sont les communes qui gèrent leur propre territoire. Elles ont la possibilité d'envoyer - pour un montant par heure identique à toutes - une facture à l'association.

Pour le gros entretien c'est payé directement par l'association. Actuellement, nous réfléchissons à la manière dont nous allons entretenir ce sentier lorsqu'il sera totalement construit. L'idée c'est de fonctionner comme pour une maison par étage. C'est-à-dire avoir un fonds de rénovation auquel les communes alloueraient un montant annuel. Ainsi en cas de grosses rénovations, ponts ou autres, on prendrait sur ce fonds.

Pascal Lauber : donne quelques explications sur les charges liées.



Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 672'000.00
Soit 30%	
Intercommunal	Fr. 618'700.00
Soit 28%	
Total	Fr. 1'290'700.00
58%	

Voilà ce que cela donne du point de vue des charges liées pour notre commune.

2.1 Rapport de la commission financière sur les budgets de fonctionnement et d'investissement.

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation de son rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

2.2 Vote final du budget.

Pascal Lauber : aucune remarque n'étant formulée, l'approbation du budget 2013 est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU BUDGET 2013

**OUI
L'UNANIMITE**

Le budget 2013 est adopté.

Tractanda 3 : Modification des statuts de l'association intercommunale du bassin de la Sionge (AIS). Augmentation de la limite de l'endettement.

Pascal Lauber : La dernière modification des statuts de l'AIS avait pour objet l'adoption d'une nouvelle clé de répartition des coûts de construction. Lors de l'assemblée de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS) du 15 décembre 2011, les délégués ont été informés que l'agrandissement de la STEP, mise en service il y a 25 ans, était devenu inéluctable vu le développement, démographique et industriel, constaté au cours des dernières années dans les communes du bassin versant.

Tenant compte d'une part de l'endettement actuel d'environ Fr. 6 millions du coût estimatif de l'agrandissement de la STEP et considérant, d'autre part, qu'un nouvel investissement sera nécessaire à plus ou moins court terme pour le traitement des micropolluants, le comité a proposé à l'assemblée des délégués du 8 novembre 2012 de porter le montant de la limite d'endettement à Fr. 40'000'000.00. A cet effet, l'article 30 des statuts de l'Association a été modifié ainsi :

Nouveau statut	Ancien statut
<p><u>Article 30</u> Limite d'endettement</p> <p>1 L'association peut contracter des emprunts.</p> <p>2 La limite d'endettement est fixée comme suit : a) Fr. 40'000'000.-- pour les investissements; b) Fr. 1'000'000.-- pour le compte de trésorerie.</p> <p>3 Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'art. 148 al. 1 litt. a LCo</p>	<p><u>Article 30</u> Limite d'endettement</p> <p>1 L'association peut contracter des emprunts.</p> <p>2 La limite d'endettement est fixée comme suit : a) Fr. 25'000'000.-- pour les investissements; b) Fr. 1'000'000.-- pour le compte de trésorerie.</p> <p>3 Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'art. 148 al. 1 litt. a LCo</p>



AIS

- Comme il s'agit d'une modification essentielle au sens de l'article 113 LCo, la décision doit être soumise à l'approbation du législatif des communes membres. Pour entrer en vigueur, la modification doit être acceptée par au minimum 10 communes dont la population dite légale représente au moins 25'274 habitants.

Pascal Lauber : le Conseil communal propose à l'assemblée d'adopter, telle que présentée, la modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge.

Christian Grandjean : quel est l'endettement actuel de l'AIS ?

Pascal Lauber : je vous donnerai le montant lors de la prochaine assemblée communale. *Si nous nous référons à la page précédente, il est de Fr. 6 millions.*

VOTE POUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'AIS

**OUI
A L'UNANIMITE**

Tractanda 4 : Divers

Pascal Lauber :

Valtraloc :

Morlon est l'une des communes de l'agglomération bulloise. A ce titre nous sommes liés par le plan directeur régional et par le projet de l'agglo. L'une des mesures de ce projet consiste à prévoir un complément d'aménagement dans la traversée du village avec des mesures de type « Valtraloc ». L'étude réalisée vise à offrir tous les éléments nécessaires à la réalisation de ces aménagements. Le dossier est déposé à Fribourg auprès du service de l'Etat compétant depuis mars 2011... Il a été préavisé favorablement 19 mois plus tard. En février 2013, nous vous convierons à nouveau pour vous présenter le projet lors d'une assemblée extraordinaire. Pour information, en ce qui concerne Morlon, le coût de ce projet sera assez élevé, cependant il sera subventionné entre 30 % et 40 % par la Confédération et par les communes membres.

Projet de centre sportif :

Le projet du centre sportif suit son cours et une entreprise est actuellement mandatée pour étudier les différentes faisabilités de ce centre, ceci étant donné que cette procédure est soumise aux marchés publics. Mais apparemment pour ce projet, il se dessine deux étapes. Le plus rapidement possible et à charge des communes, une patinoire et une piscine. Car il y a les synergies par rapport à l'énergie et c'est le plus urgent en Gruyère. La deuxième partie du centre sera financée par des privés. Ce qui sera fait dépendra de qui investira dans le projet et de ce qu'il désirera. Normalement fin du premier semestre 2013, nous aurons reçu le projet et la fin de l'étude. Nous vous tiendrons informés.



plus proche, plus mobile

Pour terminer, j'aimerais encore signaler que, depuis le 9 décembre 2012, il y a deux nouveautés : la nouvelle ligne no 3 dessert le quartier de Planchy et un transbordement a été mis en place à la Gare où il sera dorénavant possible de passer d'une ligne à l'autre en n'attendant tout au plus que 5'. Le départ de Morlon est retardé de 2' pour partir à 06 et 36 de l'Eglise, tandis que dans l'autre sens, l'horaire est avancé de 1'. Le tarif va également baisser passant de Fr. 2.90 à Fr. 2.70.

Je me permets de porter à votre attention que la publication du logo "mobul" se trouve dans l'ouvrage "Los Logos 6 - Gestalten Verlag Berlin". Los Logos est un ouvrage de référence dans le domaine de la création mondiale de logotypes, c'est donc une bonne surprise et l'image de "mobul" s'étend du coup bien au-delà des frontières du district. Cette publication est visible ici: <http://www.inventaire.ch/v7/?Los-Logos-6>

Los-Logos-6

Régionalisation des sports

L'ESPRIT



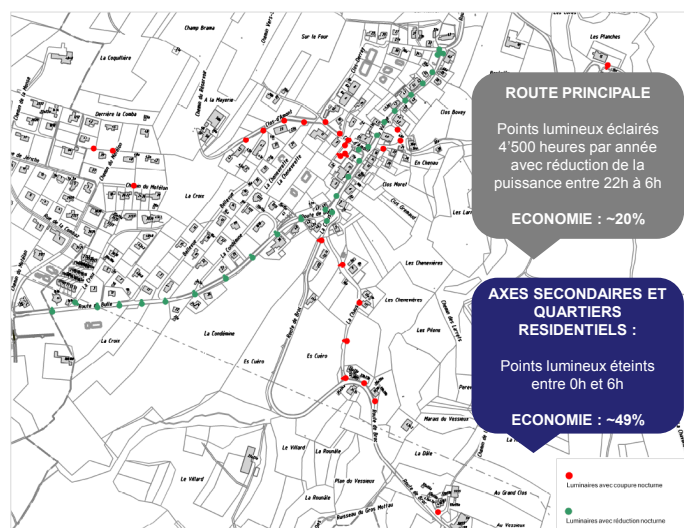
Pascal Lauber : le but de l'association est de favoriser l'apprentissage et la pratique du sport ainsi que de mettre à disposition de la population les infrastructures sportives de base dont elle a besoin. Elle n'a aucun but lucratif. Le détail des statuts vous sera présenté lors de l'assemblée du printemps.

Commune de Morlon

Economies d'énergie sur l'éclairage public communal



Plan de situation



Commune de Morlon
Economies d'énergie sur l'éclairage public communal - avril 2012 - DC

Pascal Lauber : le projet de modernisation de l'éclairage public est entré en phase de réalisation. La nouvelle commande est active depuis ce week-end et les luminaires situés dans les zones secondaires ont été éteints entre minuit et six heures du matin. Les travaux relatifs à l'échange des luminaires ont commencé lundi et seront en grande partie terminés avant les Fêtes. A noter qu'ensuite, la consommation sera réduite de deux tiers.


Péréquation financière intercommunale

Pascal Lauber :

Je reviens sur le sujet de la clé de répartition concernant la péréquation financière intercommunale afin de vous informer que finalement la commune de Morlon ne s'en sort pas si mal car nous nous situons dans la moyenne inférieure.

9 communes ont une augmentation supérieure, à savoir : Botterens, Charmey, Châtel s/Montslavens, Corbières, Crésuz, Echarlens, Grandvillard, Pont-la-Ville et Sorens.

7 communes enregistrent une baisse, soit : Broc, Bulle, Jaun, Le Pâquier, Pont-en-Ogoz, Riaz et Vuadens.



Commission des enfants

- Peter Jones
- Martine Gapany
- Gaël Micoulet
- Anouchka Gobet
- **Sandra Bulgarelli a quitté la commission**
- **Sibylle Dessarzin l'a remplacée**

Pascal Lauber : je rappelle que cette commission n'a rien à voir avec la commission scolaire Bulle-Morlon où notre commune est représentée par MM. Audemars et Jones.

Cette commission des enfants est particulièrement active dans le village avec les organisations du camp de ski/vert, la cache aux œufs, la soirée disco, la sortie d'été, l'élaboration d'un calendrier et j'en oublie certainement... Un grand Merci à tous les membres pour l'ensemble de vos activités qui est fortement appréciée par la commune. Comme indiqué ci-dessus, Mme Sandra Bulgarelli a quitté la commission et a été remplacée par Mme Sibylle Dessarzin.

Questions des citoyens :

Jérôme Schneuwly : signale un problème de déneigement avec l'entreprise Doutaz sur la route du Foyer St-Joseph. Il estime qu'il est un peu tardif le matin et que même parfois en cas de forte neige, il ne repasse pas dans la journée. Il précise que l'ambulance doit pouvoir intervenir en tout temps et craint qu'en cas de fortes neiges elle ne puisse pas arriver jusqu'au Foyer.

Pascal Lauber : nous allons intervenir auprès de l'entreprise Doutaz pour les rendre attentifs.

Laurence Grandjean : demande pourquoi le bus Mobul supplémentaire du matin a été supprimé ? Un seul bus ne suffit pas !

Pascal Lauber : je n'ai pas d'information à ce niveau. Je sais que Mobul fait régulièrement des comptages, est-ce dû à cela ? Je me renseignerai lors de la prochaine assemblée Mobul qui aura lieu le 10.01.2013 et vous tiendrai informé.

Pascal Lauber : j'aimerais remercier les personnes qui s'investissent pour la commune. On sait que notre village a du talent. Dans le domaine artistique, la définition de talent parle de don... mais j'aime mieux dire une aptitude particulière à faire quelque chose. C'est dans ce sens, que j'aimerais relever cette année encore l'excellent travail réalisé par les membres de mon équipe. Ainsi, je remercie publiquement à l'administratif, Françoise, Sandrine et Daniel, à l'édilité, Bob et Sébastien, ainsi que mes collègues du lundi Patrick, Martine, David et Samuel avec qui nous faisons du bon boulot.

La parole n'étant plus demandée, Pascal Lauber clôt cette assemblée à 21h20, remercie les citoyennes et citoyens présents et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.